

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune de Charrin, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARÇON, Jean-Pierre MARTIN, Christian RIOULT et Gilles TEULADE ; MMES Sandrine LABORDE, Éléonore MAITZNER, Cécile MEYER, Aurore PUYDEBOIS et Dominique COLY.

Absent : Monsieur Florent PERROT

Secrétaire : Madame Aurore PUYDEBOIS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 08 novembre 2021 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CHOIX DU CANDIDAT POUR LA REPRISSE DU COMMERCE MULTI SERVICES

Monsieur Serge CAILLOT laisse la parole à Madame Sylvie NIAULAT accompagnée de Monsieur NIAULAT en vue de sa candidature pour la reprise du commerce multi services afin qu'elle se présente. Elle informe donc les élus qu'elle est native de Charrin et qu'elle travaille dans la fonction publique depuis 14 ans en restauration scolaire : elle envisage maintenant de changer de voie et aimerait se lancer dans la reprise de ce commerce ; elle précise qu'elle a déjà une micro entreprise de couture qu'elle souhaite maintenir et intégrer dans les services proposés à la population.

Les élus l'interrogent d'abord sur les jours et horaires d'ouverture envisagés ; elle propose du lundi au dimanche, ouverture à 7h30 / 8h00 avec une fermeture les jeudis et dimanches après-midi, pour les autres jours de la semaine, une coupure en milieu d'après-midi et le soir une fermeture à 19h00 / 19h30. Elle précise que les horaires varieront selon les saisons et demandes des clients. Les élus lui demandent ensuite à quelle date elle pense ouvrir ce commerce ; Madame NIAULAT précise qu'elle doit dans un premier temps poser sa démission, qu'elle a un préavis de 2 mois et qu'avec les démarches administratives elle pense pouvoir ouvrir en avril / mai 2022 mais elle insiste sur sa volonté et la nécessité d'ouvrir avant l'été. Monsieur le Maire lui demande si une ouverture plus tôt serait envisageable dans le cas où les démarches administratives seraient clôturées avant cette date. Pour Madame NIAULAT cela est possible si les formalités prennent moins de temps. Les Conseillers l'interrogent ensuite sur les produits et services qu'elle pourrait proposer ; elle souhaite travailler avec les producteurs locaux mais aussi proposer des produits régionaux non fabriqués à Charrin. Pour les services elle pense au tabac, point relais colis et à son atelier de couture. Monsieur Patrick BERNARD précise que si la borne de paiement du relais vélo route est en panne, il faudrait qu'elle puisse ouvrir aux cyclo touristes. Monsieur Hervé GARÇON poursuit en disant qu'elle pourrait gérer les entrées du vélo route afin que l'on ait plus à utiliser la borne, mais Madame Éléonore MAITZNER rétorque que lorsque l'épicerie sera fermée cela posera un problème.

Madame Sylvie NIAULAT informe aussi les élus qu'elle proposerait des soirées à thème avec repas, mais ils la mettent en garde sur le fait que ce commerce n'est pas déclaré en tant que restaurant et qu'il n'y a aucun matériel pour cela, les investissements nécessaires seraient à la charge du gérant. Elle resterait donc sur du snacking ou de la brasserie.

Madame NIAULAT interroge ensuite le Conseil Municipal sur différents points :

- La commune dispose-t-elle d'une licence 4 ? Oui et elle lui sera mise à disposition gratuitement mais une formation est obligatoire pour cette licence.
- Quels travaux sont prévus dans les locaux ? Un nettoyage et la peinture des murs sont en cours.
- Est-ce que la façade extérieure sera refaite ? Des devis peuvent être demandés pour que la façade soit plus propre, accueillante et neutre avant la réouverture. Il est précisé que les anciennes enseignes ne sont pas propriétés de la commune, elles appartiennent aux anciens gérants.

- Y a-t-il toujours des tables et des chaises ? Il reste quelques anciennes tables et chaises mais Mme NIAULAT précise qu'elle pourrait les customiser.

- Quel est le montant du loyer ? Le loyer du commerce est actuellement de 399 € et celui de la partie stockage de 156 €. Mais les élus s'accordent à dire qu'il faut définir un loyer unique pour l'ensemble et se demandent si une gratuité des loyers ne pourrait pas être envisagée pendant quelques mois au départ de la réouverture. Une réunion doit être programmée le plus rapidement possible pour définir ces modalités financières afin que les futurs gérants puissent se projeter.

Monsieur et Madame NIAULAT quittent la réunion en remerciant les élus.

Monsieur le Maire reprend la parole et présente une nouvelle candidature pour la reprise de l'épicerie ; Madame Séverine HURNI, habitant dans l'Aube, 41 ans, commerciale depuis 10 ans et qui souhaite changer de vie en reprenant un commerce multi services dans une petite commune. Il précise l'avoir déjà contactée par téléphone et lui avoir précisé que le fait d'être seule dans ce projet sans un salaire à côté pourrait s'avérer difficile financièrement ; il précise également qu'elle ne connaît pas la Nièvre. Il demande ensuite aux élus ce qu'ils pensent de cette candidature. Madame Cécile MEYER prend la parole et précise qu'elle a l'air motivée et propose de bonnes idées. Madame Éléonore MAITZNER demande s'il est possible de la recevoir afin qu'elle puisse elle aussi présenter son projet comme Madame Sylvie NIAULAT. Monsieur le Maire rappelle qu'elle n'a pas de famille dans la Nièvre et que l'isolement peut lui poser problème. Monsieur Christophe AUGER prend la parole et précise que la commune se doit d'informer les candidats des conditions de la reprise mais que c'est à eux de voir s'ils sont capables de relancer le commerce. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il faut lui proposer de venir sur place et que si elle fait le déplacement cela montrera déjà sa détermination. Après discussion, les élus demandent à Monsieur le Maire de lui proposer rapidement cette rencontre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Monsieur Serge CAILLOT informe les Conseillers Municipaux que certaines dépenses d'investissement seront à payer entre le début d'année 2022 et le vote du budget en avril, notamment le matériel de projection et de sonorisation de la salle polyvalente. Il précise qu'à ce jour nous n'avons pas encore reçu tous les devis sur ces projets et propose donc aux élus de reporter ce point lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

Monsieur Hervé GARÇON explique qu'il a demandé des devis à plusieurs sociétés afin de garder notre ancien matériel après l'avoir amélioré avec Bluetooth et table de mixage. Il faudra prévoir également un nouveau micro sans fil.

PARTICIPATION COMMUNALE A LA TÉLÉALARME

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a eu une demande de participation à la téléalarme de la part d'une administrée. Il précise que le montant total de l'abonnement à la téléalarme est de 25 € / mois, que la participation de la Commune et celle du Département de même montant s'appliquent selon un barème de ressources du demandeur. Dans le cas de cette demande la commune doit participer à hauteur de 5.72€ / mois. Après discussion, les élus acceptent cette participation à compter du 1^{er} janvier 2022.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hervé GARÇON afin qu'il présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020. Il précise que le rapport est consultable en Mairie mais qu'il sera envoyé par mail aux élus. Ensuite il indique que malgré l'augmentation de tous les prestataires, le prix de l'eau a baissé de 1 % et que depuis 10 ans il n'a jamais augmenté ; il conclut en notifiant qu'il y a 454 kms de réseau d'eau pour 4 500 abonnés et que le taux de rendement est de 90 %.

LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES : DEFINITION DES MODALITÉS EN CAS DE DÉTÉRIORATION

Monsieur le Maire précise aux élus qu'il serait judicieux de mettre en place des modalités en cas de détérioration des locaux de la salle polyvalente qui vient d'être rénovée. Il rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, 2 chèques de caution seront demandés : un de 300 euros et un de 60 € si le ménage n'est pas ou mal fait. Il propose donc qu'en cas de détérioration la caution de 60 € ne soit pas restituée aux locataires. Plusieurs Conseillers demandent si une attestation

d'assurance est bien demandée à chaque location, cela est confirmé. Monsieur Hervé GARÇON aimerait que des précisions soient demandées à Groupama afin de savoir si dans le contrat d'assurance de la salle il y a une clause particulière pour les locations ; l'information sera demandée. Les élus précisent ensuite qu'il serait plus simple de rajouter une clause dans le règlement de location de la salle précisant qu'en cas de détérioration, le montant des réparations sera à la charge des locataires. Monsieur Patrick BERNARD précise qu'il faut également insérer dans le règlement l'interdiction de fixer quoi que ce soit au mur et au plafond. Le règlement de location de la salle sera envoyé par mail aux élus afin qu'ils modifient ou rajoutent des points importants.

QUESTIONS DIVERSES

- **Visite de Monsieur le Sous-Préfet** : Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Sous-Préfet sera sur la commune le jeudi 16 décembre à partir de 09h30, il visitera les sites suivants : écoles, cantine, vélo route, salle des fêtes, bords de Loire et le parc photovoltaïque si la durée de la visite le permet. Les élus disponibles sont conviés à cette rencontre.

Point association sportive : Monsieur Serge CAILLOT rappelle aux élus le mail reçu de la part du Président de l'AS Charrin dans lequel il remonte différents problèmes au stade et terrain ; lors des entraînements il est fréquent qu'il y ait des coupures d'électricité. Monsieur Christophe AUGER précise que l'augmentation de la puissance à 9kw avait été demandée en fin d'année 2020 mais qu'elle est repassée à 6kw. Une nouvelle demande de modification de puissance sera faite. Monsieur le Maire précise également que le chauffage reste souvent allumé après les entraînements, Monsieur Hervé GARÇON précise que pour une association, il est difficile de gérer cela puisque plusieurs bénévoles sont toujours présents mais que ce n'est pas toujours la même personne qui vérifie les locaux. Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et indique qu'au vélo route le chauffage est allumé chaque jour alors que la vente de pain ne prend que 3 heures par semaine, il suggère que par économie, le pain soit vendu à la mairie.

- **Camion de pizza** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CRANELLE Mickaël demandant l'autorisation de venir sur la commune avec un camion de pizza les mardis de 17h à 22h. Les élus sont favorables à cette demande. Il faudra le recontacter pour lui indiquer quelques endroits où il pourrait s'installer et il choisira son emplacement. Son courrier demandait également le coût d'occupation du domaine public, l'ensemble du Conseil Municipal décide de la gratuité de l'emplacement.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Madame Éléonore MAITZNER informe les élus qu'un habitant lui a demandé si la mairie avait des informations sur la réouverture ou la vente du restaurant des Arbelats. Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune information et que cela est du domaine privé.

Fin de la séance : 20h00.